

Bourges, le 5 septembre 2012

Le Directeur académique
des services de l'Éducation nationale,
Directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale du Cher

à

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement public et privé
du second degré

A l'attention de Mesdames et Messieurs
les professeurs d'histoire-géographie,
de lettres, d'arts plastiques et d'éducation musicale
et de tous les personnels engagés dans le
Concours national de la Résistance et de la déportation

Division de la Vie Scolaire

N° 4 2012/2013

Dossier suivi par

François COUDRAY

Coordonnateur départemental
pour le devoir de mémoire
TÉL. 02 36 08 20 23
François-Albert.Coudray
@ac-orleans-tours.fr

Brigitte GOBERT

TÉL. 02 36 08 20 35
Fax 02 36 08 20 01
ce.dvs3-18@ac-
orleans-tours.fr

CRÉ Condé - bâtiment F
Rue du 55ème de Ligne
BP 608
18016 Bourges Cedex

**Objet : Concours national de la Résistance et de la Déportation
Session 2012/2013**

J'attire votre attention sur la note de service (BOEN n°24 du 14 juin 2012) qui fixe les modalités de mise en œuvre du prochain concours national de la Résistance et de la Déportation.

Le thème à développer sera :

« Communiquer pour résister » (1940-1945)

*On présentera les différentes formes qu'a pu prendre cette résistance
et les valeurs qu'en transmettent les déportés par leurs témoignages*

Je rappelle aux établissements souhaitant participer à ce concours, quelques points essentiels sur lesquels il conviendra d'être attentif.

- ❶ Les candidatures, libellées à l'aide du coupon-réponse ci-joint, devront parvenir **avant le 25 janvier 2013** à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Cher (Division Vie Scolaire - Bureau DVS 3 - ce.dvs3-18@ac-orleans-tours.fr) et mentionner :

- la catégorie dans laquelle sont inscrits les élèves (voir ci-dessous)
- le nom et le prénom des élèves.
- le nom du professeur responsable

1/3

- ❷ Le concours comporte six catégories de participation :

1^{ère} Catégorie :

classes de tous les lycées - réalisation d'un devoir individuel en classe portant sur le sujet académique (durée 3 heures).

2^{ème} Catégorie :

classes de tous les lycées - réalisation d'un travail collectif qui peut être un mémoire, associé ou non à d'autres supports, portant sur le thème annuel.

3^{ème} Catégorie :

classes de tous les lycées - réalisation d'un travail collectif, exclusivement audiovisuel, portant sur le thème annuel.



2/3

4^{ème} Catégorie :

classes de 3^{ème} - rédaction d'un devoir individuel en classe portant sur le sujet académique (durée 2 heures).

5^{ème} Catégorie :

classes de 3^{ème} - réalisation d'un travail collectif qui peut être un mémoire, associé ou non à d'autres supports, portant sur le thème annuel.

6^{ème} Catégorie :

classes de 3^{ème} - réalisation d'un travail collectif, exclusivement audiovisuel, portant sur le thème annuel.

- ❶ Les épreuves pour les devoirs individuels (1^{ère} et 4^{ème} catégories) auront lieu dans les établissements **le vendredi 22 mars 2013**.

Les sujets des devoirs individuels (1^{ère} et 4^{ème} catégories) seront élaborés, par une commission académique présidée par un Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional d'histoire-géographie. Cette commission est composée d'un ou deux représentant(s) de chaque jury départemental désigné(s) par les présidents des jurys départementaux.

- ❷ Les élèves de lycées professionnels qui s'inscriront en individuels devront composer à partir du sujet « lycée » élaboré par la commission académique, commun à tous les élèves de lycées généraux et technologiques et de lycées professionnels.

Cependant, le jury départemental récompensera par un prix spécifique les meilleures copies des élèves de lycées professionnels.

- ❸ En ce qui concerne les travaux collectifs (2^{ème}, 3^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} catégories), le jury national ne reliendra que des productions réalisées par 2 élèves au minimum. Le jury départemental recommande en outre la composition de groupes n'excédant pas 5 à 6 élèves.
Merci de bien respecter ces chiffres.

L'ensemble des travaux collectifs (dont les supports varieront en fonction de la catégorie d'inscription) devront être adressés à la Direction des services départementaux de l'Education nationale du Cher (Division Vie Scolaire - Bureau DVS3 - ce.dvs3-18@ac-orleans-tours.fr) avant **le vendredi 29 mars 2013**.

- ❹ Les travaux collectifs audiovisuels (3^{ème} et 6^{ème} catégories) ne devront pas excéder 45 minutes.

Afin de s'assurer de la compatibilité entre le format informatique des productions et les capacités techniques du centre de correction, les enseignants concernés veilleront à communiquer les outils de travail retenus, dès que possible, à François Coudray, coordinateur départemental pour le devoir de mémoire (Francois-Albert.Coudray@ac-orleans-tours.fr).

Le jury départemental recommande, pour ces travaux collectifs audiovisuels, l'emploi d'openoffice.

- ❺ Des prix départementaux significatifs, offerts par l'ensemble des partenaires du concours (acteurs institutionnels de la défense, collectivités territoriales et associations mémorielles) viendront récompenser les lauréats, qui seront également invités à participer à un voyage sur un lieu de mémoire, en lien avec le thème du concours. (Ce voyage est offert aux lauréats des trois premiers prix de chaque catégorie, et reste ouvert aux autres dans la limite des places disponibles). Une attestation de participation sera en outre remise à l'ensemble des participants en témoignage de leur engagement.

- ❻ Une journée de rencontre et d'animation est organisée dans les locaux du Musée de la Résistance et de la Déportation du Cher, **le mercredi 24 octobre prochain**, de 9h00 à 17h00, à l'adresse de l'ensemble des personnels susceptibles de s'engager avec les élèves dans la session 2012-2013 du concours.



3/3

Vous trouverez en pièce jointe le programme de cette journée de formation autour du thème du concours (visite, conférence universitaire, témoignages...) avec la participation exceptionnelle de Jean-Louis Crémieux-Brilhac.

Je vous remercie de faire parvenir, avant **le vendredi 5 octobre 2012**, à Madame Brigitte GOBERT bureau DVS 3 (ce.dvs3-18@ac-orleans-tours.fr) la fiche d'inscription dûment complétée, afin que des invitations individuelles puissent être adressées dans les meilleurs délais aux personnels concernés.

J'insiste sur l'importance de la participation à ces temps de formation pour une meilleure exploitation pédagogique des dispositifs.

A partir du mois de janvier 2013, le Musée de la Résistance et de la Déportation du Cher proposera également, en prêt aux établissements du département, une exposition élaborée sur le thème du concours de la Résistance et de la Déportation 2012-2013 par le Musée national de la Résistance et de la Déportation de Champigny.

● Pour toute information supplémentaire, vous pouvez contacter directement François COUDRAY, coordonnateur départemental pour le devoir de mémoire (Francois-Albert.Coudray@ac-orleans-tours.fr).

L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre et les associations de résistants et de déportés se tiennent à la disposition des enseignants et des élèves candidats en leur proposant documentations et témoignages afin de faciliter leur travail de recherche.

Catherine PONCELET, professeur d'histoire-géographie, est missionnée auprès du service éducatif du musée de la Résistance et de la Déportation de Bourges et du Cher pour aider les enseignants à exploiter les ressources du musée (catherine.poncelet@ac-orleans-tours.fr).

Je vous invite à diffuser ces informations le plus largement possible auprès de vos équipes : aux professeurs d'histoire-géographie, mais aussi à l'ensemble des autres personnels susceptibles de s'engager avec les élèves dans le concours (notamment aux professeurs de lettres, d'arts plastiques et d'éducation musicale). Vous trouverez en pièce jointe une affiche invitant élèves et enseignants à participer au concours.

Je vous remercie à l'avance pour l'aide précieuse que vous voudrez bien apporter aux élèves à l'occasion de ce concours auquel, je l'espère, vous adhérerez nombreux cette année encore.



Michel NOREAU

- PJ : - le programme de la journée de rencontre et d'animation du 24 octobre prochain
- la fiche d'inscription à cette journée de rencontre et d'animation
- le coupon-réponse pour l'inscription au concours national de la Résistance et de la Déportation 2012-2013
- CPI : - les documentalistes des collèges du département
- les référents culture des lycées du département

Concours national de la Résistance et de la Déportation 2012-2013

MERCREDI 24 octobre 2012

au Musée de la Résistance et de la Déportation du Cher

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Cher

Musée de la Résistance et de la déportation de Bourges et du Cher (Conseil général du Cher) et Association des amis du musée de la Résistance et de la déportation de Bourges et du Cher

Service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre du Cher

Délégation militaire départementale du Cher

Comité départemental de l'Union des associations et des amis de la Résistance et de la déportation, Comités départementaux de l'Association nationale des anciens combattants et amis de la Résistance, Délégation départementale de l'Association des amis de la fondation pour la mémoire de la Déportation, Association des déportés, internés et leurs familles, Union départementale des combattants volontaires de la Résistance, Association départementale des anciens du maquis et résistants actifs du Cher et de la Compagnie Surcouf

➤ PROGRAMME

9h-9h20 : accueil

9h20-9h30 : présentation des modalités de mise en œuvre du concours dans le Cher

*François Coudray, coordinateur départemental pour le devoir de mémoire,
Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Cher*

9h30-10h00 : présentation du thème du concours 2012-2013 : « « Communiquer pour résister » (1940-1945) »

*Jean-Claude Bonnin, professeur retraité d'histoire-géographie,
président de l'association des amis du musée de la Résistance et de la Déportation de Bourges*

10h-11h : rencontre avec d'anciens Résistants du département : témoignages et table ronde autour du thème du concours

Xavier Laurent, directeur des Archives départementales du Cher

11h-12h : ateliers

– dans le musée de la Résistance et de la Déportation autour de pièces en lien avec le thème du concours (notamment démonstration d'utilisation de la radio)

*Xavier Truffaut, responsable du service éducatif du musée de la Résistance et de la Déportation du Cher
M/ Verbrugghe, spécialiste de radio*

– dans les salles des Archives départementales du Cher autour des ressources disponibles en lien avec le thème du concours

*Catherine Poinsonnet, animatrice du service éducatif du musée de la Résistance et de la Déportation du Cher
Catherine Poncelet, professeur d'histoire-géographie,
chargée de mission auprès du service éducatif du musée de la Résistance et de la Déportation du Cher
pour la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Cher*

12h00-13h30 : pause déjeuner (libre)

13h30-15h30 : témoignage et conférence de M. Jean-Louis Crémieux-Brilhac (à confirmer)

15h30-17h00 : conférence universitaire de Mme Aurélie Luneau, spécialiste de Radio-Londres

➤ RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

La journée de rencontre et de formation aura lieu au

Musée de la Résistance et de la de Bourges et du Cher
Site des Archives départementales du Cher
Rue Heurtault de Lamerville
18000 BOURGES

Pour tout renseignement, contactez

François COUDRAY, coordonnateur départemental pour le devoir de mémoire
Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Cher
Cité Condé – Bâtiment F – Rue du 95ème de Ligne – 18000 BOURGES
Tél. 02-36-08-20-23 / Francois-Albert.Coudray@ac-orleans-tours.fr



**CONCOURS NATIONAL DE LA
RESISTANCE
ET DE LA DEPORTATION**

ANNEE SCOLAIRE 2012-2013

Coupon-réponse pour les inscriptions

ATTENTION : REMPLIR UNE FICHE PAR CATEGORIE

ETABLISSEMENT :

CATEGORIES :

LYCEES (lycées généraux et technologiques et lycées professionnels)

- 1^{ère} catégorie : Devoir individuel lycée
- 2^{ème} catégorie : Travail collectif lycée (mémoire associé ou non à d'autres supports)
- 3^{ème} catégorie : Travail collectif lycée exclusivement audiovisuel

COLLEGES (classes de 3^{ème} uniquement)

- 4^{ème} catégorie : Devoir individuel collège
- 5^{ème} catégorie : Travail collectif collège (mémoire associé ou non à d'autres supports)
- 6^{ème} catégorie : Travail collectif collège exclusivement audiovisuel

NOM DU PROFESSEUR RESPONSABLE :

NOM ET PRENOM DES ELEVES :

Date :
Signature et cachet du chef d'établissement

La fiche d'inscription est à adresser, par courrier postal ou informatique
avant le 25 janvier 2013 à Brigitte GOBERT, Bureau DVS 3
DSDEN - rue du 95ème de Ligne – BP 608 – 18016 BOURGES cedex
ce.dvs3-18@ac-orleans-tours.fr

JOURNÉE DE RENCONTRE ET DE FORMATION POUR LE :

Concours national de la Résistance et de la Déportation 2012/2013

Mercredi 24 octobre 2012

Fiche d'inscription

Nom et coordonnées de l'établissement :

Noms, qualités et coordonnées* des personnels à inscrire :

** adresse électronique permettant d'adresser directement la documentation pédagogique*

SIGNATURE et CACHET du chef d'établissement

La fiche d'inscription est à adresser, par courrier postal ou informatique, **avant le vendredi 05 octobre 2012**, à **Brigitte GOBERT, Bureau DVS 3 (Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Cher – Rue du 95ème de Ligne – BP 608 – 18016 Bourges Cedex)** ce.dvs3-18@ac-orleans-tours.fr